

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12351

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Casernes 59 - 61

Objet de la demande : changer l'affectation d'un commerce en activité productive (artisanale) avec espace de vente et de consommation sur place, modifier la façade avant, régulariser les modifications de la verrière et placer des installations techniques en façade arrière dont une cheminée sur toute la hauteur de l'immeuble

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'habitation, espaces structurants

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation du titre I du RRU à l'art.4 (profondeur de la construction), à l'art.6 (toiture - hauteur & à l'art.6 (toiture - éléments techniques) ;
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'ilots) ;
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).

L'enquête publique se déroule du 05/01/2026 au 19/01/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 03 février 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne : <https://openpermits.brussels/>**

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK au plus tard le 19/01/2026 ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 19/12/2025

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF